

<p>Date de convocation :</p> <p>23/03/2026</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le vingt-sept mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine (arrivée à 19 :52), MOUNIER Maëlle, NICOLAS Justine, PAULOSS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia, YILMAZ Yener (21).

Excusés : BRUYERE Maud (Pouvoir à Pierrick MARCON), Catherine MARCON (pouvoir à Hélène DREVET) (2).

Absents : 0

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Désignation d'un délégué à la protection des données (RGPD).

DCM 20260327-11

Considérant :

- Que le Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) a pour mission de diffuser une culture de la protection des données au sein de la collectivité, de conseiller et de contrôler le respect de la réglementation applicable en matière de données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- Qu'il est nécessaire pour la commune de désigner un délégué chargé de ces missions ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Désigne Madame Catherine MORELLON en qualité de déléguée à la protection des données (RGPD) de la commune de DUNIERES.

AR ~~Président~~

043-214300873-20260327-DCM20260327_11-DE
Reçu le 01/04/2026

La déléguée protection des données exercera sa mission en veillant à :

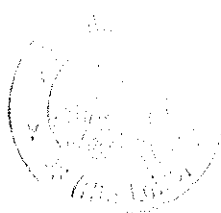
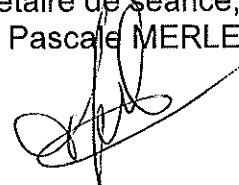
- Diffuser la culture de protection des données au sein de la collectivité ;
- Conseiller les élus et agents sur le traitement des données personnelles ;
- Contrôler la conformité des traitements de données et informer le Maire ou le Conseil Municipal des éventuelles non-conformités ;
- Servir de point de contact pour les personnes concernées et pour la CNIL, le cas échéant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE



AR Prefecture

043-214300873-20260327-DCM20260327_11-DE
Reçu le 01/04/2026